



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 août 2019  
Français  
Original : anglais



## Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

### Commission économique pour l'Europe

### Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

#### Comité des forêts et de l'industrie forestière

#### Commission européenne des forêts

##### Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 3 c) de l'ordre du jour

##### Questions communes intéressant le Comité et la Commission :

##### Programme de travail intégré

##### Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

## Résumé des Lignes directrices de la CEE, de la FAO et de Forest Europe pour la promotion des emplois verts dans le secteur forestier

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Le présent document contient le résumé des Lignes directrices pour la promotion des emplois verts dans le secteur forestier, publication commune de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de Forest Europe.

Le Comité des forêts et de l'industrie forestière et la Commission européenne des forêts sont invités à approuver les Lignes directrices.

Le Comité et la Commission sont invités à encourager les États membres à appliquer les Lignes directrices au niveau national.

Le Comité et la Commission sont invités à donner des orientations à la CEE et à la FAO sur les moyens de favoriser l'application des Lignes directrices par les acteurs du secteur forestier dans les pays membres de la CEE et de la FAO et les pays signataires de l'initiative Forest Europe.



## I. Résumé

### A. Contexte

1. Le rôle des forêts et du secteur forestier connaît une évolution rapide et profonde. Les populations, les décideurs et les marchés adhèrent de plus en plus à la vision large et universelle d'un développement durable sous-tendu par des sociétés prospères et inclusives respectant les limites de la planète. Les forêts sont au cœur de cette vision, qui est porteuse de possibilités considérables pour le secteur forestier, mais peut aussi créer des difficultés de taille. Les Lignes directrices ont pour objet d'aider les acteurs du secteur forestier à bien gérer la transition.

2. La transition fait naître des perspectives toujours plus nombreuses en matière d'offre de services et de produits dérivés des forêts, de développement des activités commerciales, d'accroissement des revenus et de création d'emplois. Les populations ont de plus en plus conscience de l'importance des services écosystémiques, en particulier le stockage de carbone, la protection de la biodiversité et le traitement et la rétention des eaux. Les marchés sont en plein essor, notamment ceux de la bioénergie, de la construction à base de produits modernes dérivés du bois et des produits forestiers non ligneux de différentes sortes. En outre, la demande de services, relatifs notamment à l'éducation écologique, à la santé, aux loisirs et au tourisme, est en nette augmentation dans de nombreuses parties de la région de la CEE.

3. La poursuite de la mondialisation et les progrès technologiques vont constituer de grands défis pour le secteur forestier. Avec la mécanisation, la réorganisation des chaînes d'approvisionnement et l'intégration croissante des technologies de l'information et des communications, les besoins de main-d'œuvre de la foresterie traditionnelle diminuent. L'accélération des changements climatiques et les préoccupations croissantes concernant la biodiversité mettent en relief l'importance d'une gestion durable des forêts. Il est très probable que l'emploi continuera de décroître dans le secteur forestier traditionnel, axé sur la production de bois d'œuvre, mais la contribution de la main-d'œuvre restante sera essentielle à une gestion efficace et durable des forêts. Or, le manque d'emplois décents<sup>1</sup> dans le secteur forestier et le vieillissement de la main-d'œuvre et des populations, conjugués à l'urbanisation, font qu'il est à la fois plus urgent et plus difficile d'attirer les talents nécessaires pour demain.

4. Il ressort de données de plus en plus volumineuses que seule une main-d'œuvre qualifiée et dotée des moyens nécessaires pourra relever les défis de la transition vers une économie verte et un développement durable et tirer parti des débouchés qui en résultent. Il convient d'accorder toute l'attention voulue non seulement à l'importance croissante des biens et services environnementaux, mais aussi à l'écologisation des modes de production, à l'organisation du travail et au développement des compétences nécessaires à la transition. À l'heure actuelle, de nombreux prestataires de services, entreprises et administrations du secteur forestier manquent de main-d'œuvre compétente et capable de s'adapter. Au vu des tendances actuelles, le déficit risque de se creuser.

### B. Principaux domaines d'action présentés dans les Lignes directrices

5. L'analyse des facteurs de changement susmentionnés et de leurs incidences sur les forêts et le secteur forestier fait ressortir les cinq domaines d'action clefs ci-après.

---

<sup>1</sup> Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), la notion de travail décent recouvre l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.

## **1. Comprendre la main-d'œuvre du secteur forestier et ses besoins futurs**

6. Les données sur la main-d'œuvre, y compris sur la sécurité et la santé au travail, sont essentielles mais bien souvent absentes et de plus en plus difficiles à obtenir. Les parties prenantes peuvent contribuer à remédier à ces difficultés en redoublant d'efforts pour recueillir des données, y compris sur des questions qui, jusqu'ici, n'ont pas été examinées, et en améliorant la disponibilité, la fiabilité et la représentativité des données. Lorsque les données font défaut, toutes les sources d'information pertinentes doivent être utilisées, y compris tous les acteurs concernés.

7. Grâce à l'utilisation de techniques de modélisation – qui, idéalement, aboutissent à des projections tenant compte des gains de productivité, de l'âge, du sexe et des profils de compétences actuels et futurs – et le recours à des mécanismes de consultation et de dialogue avec tous les acteurs et parties prenantes du secteur, permettront de répertorier les besoins du marché de l'emploi dans le domaine forestier et d'en tenir compte au niveau national. Il faudra des efforts conjugués pour élaborer et exécuter des programmes de valorisation des ressources humaines et de création d'emplois verts.

## **2. Mettre la main-d'œuvre à niveau pour que le secteur forestier traditionnel s'adapte en fonction des besoins**

8. En raison des changements technologiques et des impératifs de gestion, la composition de la main-d'œuvre et les profils professionnels du secteur forestier ne cessent d'évoluer. Qui plus est, dans de nombreux emplois forestiers, les conditions de travail laissent à désirer. Il faut que les compétences qui font défaut, et qui, souvent, ne sont pas uniquement techniques, soient répertoriées, et que les lacunes soient comblées.

9. Les instances et les mécanismes de consultation et de dialogue sur les compétences sectorielles, qui associent un large éventail de parties prenantes du secteur forestier et reposent sur la coopération avec les secteurs de l'enseignement et de l'administration du travail, sont essentiels pour ce qui est de déceler l'évolution des besoins sur le marché de l'emploi et de déterminer les mesures à prendre sur les plans de la formation et du développement des compétences. En outre, il faudrait donner aux travailleurs les moyens de mettre leurs compétences à niveau et les encourager à participer à des activités de formation continue. En ce qui concerne le renforcement des compétences, il faudrait donner la priorité aux entrepreneurs et aux travailleurs qui exécutent des tâches présentant des risques majeurs pour l'environnement ou la santé et la sécurité, aux travailleurs migrants et aux petits exploitants forestiers. Pour favoriser et accélérer la mobilité des travailleurs, en particulier en cas de perturbation forestière majeure, il faudrait promouvoir l'harmonisation et la reconnaissance des compétences au niveau international, notamment en établissant des normes sectorielles internationales.

10. Il est indispensable de traiter toutes les questions relatives aux droits fondamentaux des travailleurs, en particulier celles qui ont trait à la non-discrimination, à la liberté d'association et à la négociation collective, ainsi que les préoccupations liées à la sécurité et à la santé au travail, et de commencer, à cette fin, par diffuser largement auprès de toutes les parties prenantes les lois nationales et les normes de l'OIT pertinentes.

11. Il faudrait mettre l'accent sur les questions de la discrimination et des inégalités, fondées sur le sexe et sur d'autres facteurs, qui existent dans le secteur forestier. Sachant qu'il n'existe pas de solution miracle, les États membres devraient élaborer des stratégies nationales pour favoriser l'égalité des sexes et la diversité au sens large dans le secteur forestier. Dans le cadre de ces stratégies, il faudrait suivre la participation des femmes et des membres d'autres groupes dans le secteur, ainsi que le respect du principe de l'égalité de traitement, afin de garantir l'égalité salariale.

12. Les conditions de travail de tous les travailleurs du secteur, y compris celles des prestataires de services et des entrepreneurs, devraient satisfaire aux normes relatives au travail décent. Les intéressés devraient pouvoir bénéficier de programmes de formation en gestion d'entreprise et de programmes de formation technique de qualité et peu onéreux. Les donneurs d'ouvrage devraient promouvoir le perfectionnement et la remise à niveau des entrepreneurs moyennant des collaborations à long terme, une participation active et une présence sur le terrain. Il faudrait en outre favoriser la reconnaissance internationale de

l'enregistrement et de la certification afin que les entrepreneurs puissent facilement passer d'un pays à l'autre pour répondre à la demande.

13. Il conviendrait d'appuyer la liberté d'association et le droit à la négociation collective dans le secteur forestier en créant des associations de travailleurs et d'entrepreneurs et des mécanismes de dialogue social et de négociation collective ou en renforçant ceux qui existent. Il conviendrait également d'encourager le signalement des violations des réglementations nationales, des normes internationales applicables ou des directives internes adoptées par les entreprises en protégeant les lanceurs d'alerte.

14. Toutes les entités actives dans le domaine forestier devraient être responsables ou coresponsables de la sécurité et de la santé au travail. Des systèmes de certification pour la gestion durable des forêts pourraient aider les entrepreneurs et les propriétaires forestiers à améliorer les normes de sécurité et de santé au travail. Il faudrait rendre plus robustes les procédures de signalement des violations et des améliorations à apporter, en normalisant les systèmes de communication de l'information relative aux accidents et problèmes de santé au travail et en diffusant les normes établies à ce sujet, conformément au guide de la FAO sur la notification des accidents dans le secteur forestier (FAO Guide on Accident Reporting in Forestry), et en encourageant les contrôles internes et les audits.

### **3. Amorcer une transition juste**

15. La modification des objectifs de la gestion forestière peut perturber considérablement les activités liées aux forêts et avoir des conséquences graves pour la main-d'œuvre et les populations locales. Pour être juste, la transition vers une économie écologiquement durable doit donc être bien gérée et contribuer à la réalisation des objectifs d'un travail décent pour tous, de l'inclusion sociale et de l'élimination de la pauvreté. Il importe donc d'élaborer, par le dialogue social et la recherche du consensus, des stratégies et des plans d'atténuation des incidences sociales indésirables. Ces stratégies et plans devraient, entre autres, permettre de favoriser et de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des autorités régionales et locales afin que celles-ci puissent guider la transition. Ils devraient également prévoir la participation des représentants des employeurs et des travailleurs à tous les niveaux et à tous les stades de l'élaboration des politiques. Enfin, ils devraient favoriser la cohérence des mesures adoptées dans tous les domaines clefs afin que la question de la durabilité puisse être traitée simultanément sur les plans environnemental, économique et social.

### **4. Recenser et exploiter les possibilités offertes par le passage à l'économie verte**

16. Il faudrait recenser les nouvelles possibilités d'emploi non traditionnelles et en évaluer les avantages afin de déterminer si elles sont économiquement viables et si le travail considéré est décent. Les nouvelles possibilités pourraient ensuite être exploitées moyennant la mobilisation de partenaires et de ressources en dehors du secteur forestier, la création d'instances de dialogue et de partenariats et la promotion de la coopération et du réseautage, tant vertical qu'horizontal. Il importe de soutenir l'innovation et l'esprit d'entreprise et de mettre au point des initiatives, des modèles d'entreprise et des cadres favorisant la création de valeur, tout en tirant parti des nouvelles perspectives de création de bénéfices et de valeur pour diversifier la main-d'œuvre, du point de vue de l'expérience professionnelle, du sexe et de l'appartenance ethnique.

### **5. Attirer la main-d'œuvre de demain**

17. Le secteur forestier devra conserver la main-d'œuvre actuelle et attirer de nouveaux travailleurs à fort potentiel sur le marché du travail de demain, toujours plus restreint et concurrentiel. Il faudra pour cela élaborer des plans à long terme, en procédant à une évaluation approfondie des profils de compétences et d'âge actuels et en recensant les compétences nécessaires aujourd'hui et à l'avenir. Ces plans devraient prévoir des moyens modernes de rendre le travail forestier plus compréhensible, plus attrayant et plus accessible, ce qui suppose de mandater des professionnels du recrutement qui sauront trouver les mots justes pour communiquer aux jeunes et aux chercheurs d'emploi des informations sur la façon dont le travail forestier évolue dans une économie verte. Ils devraient également prévoir des initiatives visant à élargir et à diversifier la base de

recrutement et la main-d'œuvre en favorisant l'embauche de travailleurs migrants, de femmes et de travailleurs âgés.

### **C. Perspectives**

18. Les Lignes directrices ne se veulent pas prescriptives. Elles offrent des options parmi lesquelles les acteurs nationaux et locaux peuvent choisir et qu'ils peuvent adapter en fonction de leur situation et de leurs besoins respectifs. Elles ont pour objet de fournir des orientations précises et concrètes sur la manière de surmonter les difficultés qui se posent et de saisir les occasions qui se présentent. Axées sur les emplois liés à la production de biens et de services dans le secteur forestier, elles seront assorties d'une compilation de bonnes pratiques suivies par les États membres de la CEE et de la FAO et les signataires de l'initiative Forest Europe ayant pour objet d'accélérer le travail de formation et de contribuer à la transformation du secteur.

19. Le dialogue et la collaboration entre les acteurs du secteur forestier et les partenaires d'autres secteurs sont essentiels. Les résultats qui en sont issus devraient permettre d'éclairer diverses politiques et stratégies, notamment les programmes nationaux sur les forêts, les stratégies relatives à la bioéconomie et d'autres stratégies sectorielles et intersectorielles, les normes et systèmes de certification internationaux ou nationaux, les programmes d'enseignement professionnel et universitaire et les initiatives portées par le secteur.

20. La mise en application des Lignes directrices aux niveaux national et local, dans les entreprises et dans les administrations publiques, contribuera de manière décisive à ce que la main-d'œuvre du secteur forestier corresponde aux besoins et à ce que ce secteur puisse attirer les travailleurs du marché de l'emploi du XXI<sup>e</sup> siècle, afin de réaliser pleinement le potentiel des forêts dans l'économie verte.

## **II. Propositions**

21. Le Comité et la Commission sont invités à approuver les Lignes directrices de la CEE, de la FAO et de Forest Europe pour la promotion des emplois verts dans le secteur forestier.

22. Le Comité et la Commission sont invités à encourager les États membres à appliquer les Lignes directrices au niveau national.

23. Le Comité et la Commission sont invités à donner des orientations à la CEE et à la FAO sur les moyens de favoriser l'application des Lignes directrices par les acteurs du secteur forestier dans les pays membres de la CEE et de la FAO et les pays signataires de l'initiative Forest Europe.

---